



# TARIFS DE L'EAU

## ANNEE 2025

**COMMUNES D'AFFRINGUES, AVROULT,  
BAYENGHEM-LES-SENINGHEM, BELLINGHEM (Herbelles),  
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS, CLETY,  
DELETTES (hameaux des Upens), DOHEM, ELNES, ESQUERDES,  
FAUQUEMBERGUES, HELFAUT (hameau du Grand Bois), LUMBRES,  
MERCK-SAINT-LIEVIN, OUVÉ-WIRQUIN, PIHEM, REMILLY-  
WIRQUIN, RUMILLY (hameau de Beussart), RENTY,  
SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM, SETQUES,  
THIEMBRONNE, VAUDRINGHEM (hameau de Drionville),  
WAVRANS-SUR-L'AA, WISMES, WISQUES.**

### PARTICULIERS

- SIDÉALF – Tarification unique de l'abonnement (part fixe) :

*Taxation de base comprenant location et entretien de compteur en propriété privée :*

65 € HT pour une année

- SIDÉALF - Tarification progressive des consommations (part variable) :

*Consommation annuelle :*

*Tarif HT*

- inférieure ou égale à 35 m <sup>3</sup>	:	0,85 € le m <sup>3</sup>
- de 36 m <sup>3</sup> à 70 m <sup>3</sup>	:	1,25 € le m <sup>3</sup>
- supérieure à 70 m <sup>3</sup>	:	2,05 € le m <sup>3</sup>

- Agence de l'Eau (Organismes publics) - Tarifications des redevances :

1) La contre-valeur de la redevance Agence de l'Eau « *prélèvement sur la ressource en eau* » est fixée à 0,12 € HT le m<sup>3</sup>.

2) La contre-valeur de la redevance Agence de l'Eau « *performance des réseaux d'eau potable* » est fixée à 0,02 € HT le m<sup>3</sup>.

3) La redevance Agence de l'Eau « *consommation d'eau potable* » est fixée directement par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à 0,40 € HT le m<sup>3</sup>.

- TVA applicable :

La TVA applicable à l'ensemble des tarifs ci-dessus est 5,50%.

